

Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes

T. Poznanski

Volume 41, numéro 4, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103798ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103798ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poznanski, T. (1974). Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes. *Assurances*, 41(4), 304–309.
<https://doi.org/10.7202/1103798ar>

Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes¹

par

T. POZNANSKI, actuaire

II

304

La diminution des indices de fécondité, dont il est question précédemment² reflète non seulement dans la réduction du taux de reproduction mais aussi quant à l'âge moyen (ou median) de la mère à la naissance de l'enfant, de même quant au rang de ces naissances.

Selon les informations reçues du B.S.Q. l'âge moyen de la mère à la naissance d'un enfant a reculé au Québec de 28.0 années en 1965 à 27.2 années en 1968. Il s'agit des données concernant *toutes* les mères (mariées ou non). Si on éliminait les naissances dites « illégitimes », l'âge moyen des mères « mariées » serait un peu plus élevé, car il est permis d'admettre, que les mères non mariées sont à la naissance de l'enfant en moyenne plus jeunes.

Cette tendance de la baisse de l'âge de la mère à la naissance d'un enfant est constatée aussi dans les autres provinces canadiennes.

Voici quelques chiffres concernant le Canada quant à l'âge moyen de la mère mariée lors de la naissance de l'enfant:

en 1931	29.2 années
en 1941	28.5 années
en 1951	28.4 années
en 1961	28.1 années
en 1965	27.5 années
en 1969	27.0 années

* N.B. Les données pour les années suivantes ne sont pas publiées.

D'après les commentaires qui ont accompagné la publication du B.S.Q., cette réduction de l'âge moyen de la mère à la naissance de l'enfant est la conséquence de la baisse de l'âge moyen (ou median) de la femme lors de son mariage. On constate, en effet, d'après les

¹ La première partie de l'article de M. Poznanski a paru dans le numéro d'octobre 1973.

² Voir *Assurances* d'octobre 1973.

statistiques officielles de l'état civil, que l'âge *median* au mariage contracté par les femmes célibataires (n'ayant jamais été précédemment mariées) est tombé au Québec de 23.9 années en 1940 à 22.1 en 1970. Pour les âges « *moyens* » les chiffres en question sont de 25.2 et 23.4 respectivement. En passant qu'il soit mentionné que la mesure statistique de la « *mediane* » est préférable à celle de la « *moyenne* », car cette dernière est influencée par les âges extrêmes (à cause de la multiplication du nombre par âge en question). Tandis que la *mediane* est basée uniquement sur les nombres.

Et si on tient compte de toutes les épouses (donc aussi les veuves et les divorcées) l'âge moyen au mariage était en 1940 de 25.6 années et 24.8 en 1970.

Il nous semble qu'en plus de l'âge de l'épouse au mariage, d'autres facteurs ont exercé une influence, et peut-être même une influence prépondérante sur l'âge moyen ou *median* de la mère à la naissance d'enfant. C'est, entre autres, le nombre et l'échelonnement des naissances au cours de la période féconde de la femme. Et, comme on a vu que la fécondité effective a fléchi dans le passé, surtout à partir d'un certain âge, et par le fait même le nombre moyen de naissances provenant de chaque mère, il est plausible d'admettre que la raison principale de la baisse de l'âge moyen ou *median* de la mère à la naissance d'enfant est justement cette diminution de la fécondité et non exclusivement ou principalement la baisse de l'âge moyen de la femme à son mariage.

Le nombre croissant des naissances « *illégitimes* » a aussi exercé une influence sur la baisse de l'âge moyen ou *median* de la mère à la naissance d'enfant, car les naissances « *illégitimes* » proviennent surtout des mères jeunes; ainsi, par exemple, en 1970 au Canada 79% des naissances « *illégitimes* » proviennent des mères dont l'âge était au-dessous de 25 ans, tandis que chez les femmes mariées du même groupe d'âge le pourcentage n'est que 34%.

D'autre part, la composition des naissances selon le rang a subi un changement radical.

Ainsi en 1931 les premiers enfants d'une mère mariée représentaient au Canada 22% de toutes les naissances, les deuxièmes — 19%, les troisièmes plus que 14% et les quatrièmes avec les suivants plus que 44% (pas loin de la moitié de toutes les naissances).

En 1970, le tableau est renversé: les premiers enfants occupent 40% de toutes les naissances, les deuxièmes — 28%, les troisièmes — 15%, et les quatrièmes avec les suivants — 17% (un sixième environ de toutes les naissances).

Pour le Québec on a en 1970 les relations suivantes: les premiers enfants environ 42%, les deuxièmes — 28%, les troisièmes — 14% et les quatrièmes avec les suivants — 16%.

306 Présentement presque la totalité de toutes les naissances (plus que 99%) surviennent au Québec à l'hôpital, tout comme dans les autres provinces canadiennes. Mais la situation était tout à fait autre dans le passé. Ainsi en 1936 moins que 11% de toutes les naissances au Québec ont eu lieu dans un hôpital, tandis qu'à cette époque ce pourcentage en Colombie Britannique était déjà de 75%.

Voici quelques chiffres rétrospectifs, tirés de la statistique officielle de l'état civil, concernant le Québec dans ce domaine:

en 1936 10.7%	en 1966 98.6%
en 1941 17.6%	en 1967 99.2%
en 1946 36.6%	en 1968 99.3%
en 1951 53.0%	en 1969 99.3%
en 1956 71.2%	en 1970 99.8%
en 1961 92.3%	

Comme conséquence du fait que l'accouchement a lieu de plus en plus à l'hôpital, la mortalité maternelle (puerpérale) et la mortalité néonatale (des nouveau-nés) démontrent une réduction substantielle.

En ce qui concerne la mortalité maternelle, sous cette définition sont groupés les décès dus à l'accouchement, aux complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites des couches. En 1936, on a enregistré au Québec presque 60 décès parmi les mères pour 10,000 naissances vivantes, tandis qu'en 1971 ce rapport n'est que 2.2 pour 10,000 naissances; c'est un peu plus que la moyenne canadienne de 1.8 pour 10,000 naissances vivantes.

Quant au taux de la mortalité néo-natale (décès d'enfants de moins de 4 semaines) il était au Québec en 1936 de 40 pour 1,000 naissances vivantes (en Colombie Britannique environ 21 pour 1,000): en 1970 ce taux est descendu au Québec à 14.7 pour 1,000, ce qui correspond à peu près à la moyenne canadienne qui était en 1970 de 13.5 pour 1,000; en 1936 cette moyenne était de 34.0 pour 1,000.

Il est intéressant de noter que les taux pour 1,000 naissances sont dans ce domaine plus élevés pour les garçons que pour les filles; en 1970, par exemple, 16.3 p.m. parmi les garçons et 13.1 p.m. parmi les filles.

Cependant, il est à mentionner que la réduction des taux de mortalité maternelle et de mortalité néo-natale est la conséquence non seulement du fait que les accouchements se font à l'hôpital, mais aussi, peut-être, grâce au progrès de l'hygiène publique, en général.

Les volumes nos 3 et 4 de la publication en question du B. S. Q. renseignent sur le nombre de mères au Québec selon l'*origine ethnique* et cela suivant le rang de naissance (vol. no 3) et suivant l'âge de la mère (vol. no 4) dans chacune des 87 divisions de recensement. Les mêmes données groupées par régions administratives (au nombre de dix) et pour le total de la province se trouvent dans le volume no 7 (Tableaux 3B et 4B).

307

Les conséquences qu'on pourrait tirer de ces données sont sujettes à caution; ceci non seulement à cause du nombre insuffisant des données dans la plupart des divisions de recensement (en 1968, il y a eu 18 divisions sur 78 avec un nombre global des naissances au-dessous de 1,000, et en 1965 même 27 sur 87), mais aussi et surtout à cause de la manière de la classification des mères selon l'origine ethnique.

Dans les volumes étudiés les mères donnant naissance à un enfant sont classées en trois (3) groupes; à savoir: « françaises », « anglaises » et « autres ». Comme base de la classification on s'est servi des formules d'« enregistrement d'une naissance vivante » dans lesquelles lors de la déclaration de la naissance il faut répondre, entre autres, à la question concernant « origine raciale » de la mère (Question no 19). D'après la formule « origine raciale » signifie (et nous citons verbalement):

le peuple (ou la race) auquel d'après son ascendance paternelle, la personne appartient, soit « anglaise », « irlandaise », « écossaise », « française », etc.

Admettant même que la mère (ou la personne responsable de l'inscription) a répondu correctement (ce qui n'est pas toujours certain) à la question concernant « l'origine raciale » de ses ancêtres (toujours paternels!) la classification appliquée lors de l'étude ne permet pas, à notre avis, de tirer des conclusions valables, car il semble, par exemple, que les « autres » formant en 1968 dans la Province environ 14%

du nombre global des mères représentent certainement une mosaïque des origines ethniques très variées avec la fécondité très différente. Ainsi, dans la région administrative du Nouveau-Québec les « autres » mères qui ont donné naissance à un enfant forment en 1968 environ 80% de toutes les mères et ce sont vraisemblablement surtout les « autochtones » (indiennes, esquimaudes) tandis que dans la région de Montréal les « autres » mères forment en 1968 environ 24% (11,287 sur 55,344) composées de plusieurs groupes ethniques d'origine européenne et aussi africaine, américaine et asiatique avec des conditions de fécondité différentes, parfois substantiellement même, d'un groupe à l'autre. Il semble aussi que le groupe « anglais » n'est pas homogène au point de vue de fécondité, étant composé des Anglaises (proprement dit), des Irlandaises (catholiques et protestantes), des Écossaises, etc.

Toute analyse basée sur la classification présentée dans l'étude du B.S.Q. ne peut être que superficielle et d'aucune signification sérieuse, si elle n'est pas même boiteuse. Rappelons que le nombre de naissances suivant l'âge de la mère dépend en premier lieu du nombre de femmes dans les âges en question; et sans qu'on connaisse le rapport numérique pour chaque groupe ethnique entre le nombre de naissances et le nombre de mères dans chaque groupe d'âge, les analyses basées uniquement sur le nombre de naissances peuvent conduire aux conclusions fausses.

En tout cas, l'analyse ici étudiée du B.S.Q. démontre que selon les inscriptions dans les certificats de naissance, la proportion des mères « françaises » durant la période 1965-1968 a décliné, celle des « autres » mères a augmenté et celle des mères « anglaises » est restée quasi constante.

Voici les chiffres pour chaque année:

Mères	1965	1966	1967	1968
« françaises »	80.6%	79.9%	79.4%	78.7%
« anglaises »	7.3%	7.3%	7.3%	7.3%
« autres »	12.1%	12.8%	13.3%	14.0%

Il ne faut pas perdre de vue que la classification du B.S.Q. parle de l'origine ethnique, tandis que la réponse à la question no 19 de la formule de l'enregistrement concerne l'origine raciale de l'ascendance paternelle, qui n'est pas toujours conforme au groupe ethnique de la personne en question.

D'autre part, il est en préparation, paraît-il, une étude sociologique qui sera basée sur les groupes *linguistiques* et non sur les groupes *ethniques*, comme c'est le cas dans l'analyse du B.S.Q. Pour ladite étude, les chercheurs de l'Université Bishop à Lennoxville (Gary Caldwell et Susan Mastine) ont consulté les registres de naissances et de décès au Québec en ne retenant que 5% des inscriptions; il n'est pas clair comment cet échantillon a été choisi et s'il est représentatif. Des renseignements donnés par lesdits chercheurs, lors d'une conférence de presse, il semble que pour identifier le groupe linguistique auquel appartient un individu on a tenu compte d'une foule d'éléments se trouvant dans le certificat d'enregistrement, à savoir: la langue parlée à l'hôpital où l'événement se produit, les divers noms (prénoms) de la personne enregistrée, les noms, la citoyenneté et l'origine ethnique (« raciale ») des parents (dans le certificat de naissance), le nom de la personne qui a signé le certificat (sic!), ainsi que la langue employée (français ou anglais) dans le certificat. Et on a accordé, paraît-il, une pondération variable à chacun de ces éléments; en passant on peut se demander quelle signification quant au groupe linguistique de la personne enregistrée peut avoir le nom patronymique de la personne officielle qui a signé le certificat d'enregistrement ou le nom du médecin, etc. lorsqu'on sait que du nom et du prénom de la personne elle-même on ne peut toujours juger sur le groupe linguistique auquel appartient l'individu. Aussi d'après le groupe ethnique (officiellement d'après la lignée paternelle!) on ne peut toujours déterminer l'appartenance de l'individu à un groupe linguistique donné. La pondération qui serait basée sur l'analyse détaillée d'un certain nombre limité de personnes peut conduire à des résultats douteux.